

N° ordre	N° page
D17 (2026)	1

SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation du Comité Syndical : 04/09/2026

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Isabelle MASSEBEUF (Pouvoir de Fabrice BRUN), Matthieu SALEL, Virginie BONNET-FERRAND, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL, Julien CORNILLET, Patricia PICARD, Claude AURIAS

Absents ou excusés : Cécile DUCHAMP (Excusée), Fabrice BRUN (Excusé, donne Pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Sandrine GENEST (Excusée – Représentée par Patricia Picard), Jean-Yves MEYER (Excusé), Souhila BOUDALI-KHEDIM (Excusée), Christian FEROUSSIER (excusé)

AVENANT N°1 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE COOPERATION AVEC LA PROVINCE DE KHAMMOUANE AU LAOS

Rapporteur : Virginie BONNET-FERRAND

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de prestation de service signée le 14 novembre 2023 entre le SMERGC et le PNR des Monts d'Ardèche dans le cadre du projet KARST 2 – Khamouane Ardèche Stratégie Territoriale,
- Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de prestation de service signée entre le SMERGC et le PNR des Monts d'Ardèche dans le cadre du projet KARST 2 – Khamouane Ardèche Stratégie Territoriale annexé à la présente délibération,

N° ordre	N° page
D17 (2026)	2

Par convention de prestation de service signée le 14 novembre 2023, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNRMA) s'est engagé à assister le SMERGC dans le cadre de la phase II du projet de coopération décentralisée dénommé KARST II (pour « Khammouane Ardèche Stratégie Territoriale II »).

Il est rappelé que le PNRMA avait déjà été partie prenante de la première phase en qualité de prestataire de service et avait contractualisé avec l'association IFREEMIS partenaire du SMERGC lors de cette première phase.

En tant que partenaire au côté du SMERGC, le PNRMA devait apporter tout au long du déroulement du projet (prévu de juillet 2023 à juin 2026) un accompagnement technique et opérationnel sur les procédures de candidature au label Géoparc Mondial UNESCO et sur l'élaboration du dossier de candidature.

Cet accompagnement portait plus spécifiquement sur :

- La gouvernance du territoire.
- L'organisation de la structure en charge de la gestion du Géoparc ainsi que de la définition des rôles au sein de celle-ci.
- Le classement des géosites.
- L'instauration d'un comité scientifique.
- L'inscription de la candidature du Géoparc de la Hin Boun dans les réseaux internationaux (conférences géoparcs mondiale et asiatique, réseautage, ...).
- La participation à l'élaboration de programmes éducatifs, panneaux de médiation, outils de communication.
- L'appui à la rédaction du rapport d'autoévaluation qui sera ensuite annexé au dossier de candidature.
- La formalisation du dossier de candidature selon le format UNESCO imposé.

Par ailleurs, le PNRMA se devait de participer :

- Aux réunions du comité de pilotage du projet.
- Aux réunions de coordination entre partenaires du projet.
- Aux réunions d'équipe hebdomadaire lorsque l'ordre-du-jour le justifie.

En contrepartie de cette prestation, le SMERGC doit verser une somme d'un montant de 10 000 € correspondant à 10% du temps de travail du chargé de mission du PNRMA qui suit ce projet. Il prend par ailleurs en charge l'ensemble des frais de déplacement sur le terrain des agents et des élus du PNRMA qui devraient se rendre au Laos

A ce jour, la mission ayant pris du retard, notamment par rapport au planning initial et ce compte-tenu des délais tardifs d'obtention du permis d'opérer (OP) par les autorités Laotiennes, il convient d'une part :

- De prolonger de 6 mois la mission confiée au PNRMA soit jusqu'au 31 décembre 2026,
- De lui confier des prestations complémentaires afin de pouvoir déposer le dossier de candidature dans les délais (mi-novembre 2026) à savoir :
 - Appuyer la rédaction des 9 fiches géosites restantes suivantes :
 - 4 - Tham Pha Mue Prehistoric Rock Art

N° ordre	N° page
D17 (2026)	3

- 5 - Tham Praya Mengvanh Historical Site
 - 8 - Siltstone-Limestone Transition Zone of Phou Pha Marn
 - 9 - Phou Hai Karst Landforms Viewpoint
 - 10 - Tham Phakhong Buddhist Temple
 - 14 - Phabane Karst Tower
 - 15 - Khikeo Karst Tower
 - 17 - Namuang Polje Hydrosystem
 - 18 - Nadan-Nasida Karst Landscape Viewpoint
- Réaliser l'ensemble du travail de délimitation des 18 géosites à partir des données géologiques et cartographiques disponibles. Cela comprend la définition précise de l'emprise de chaque géosite.
 - Conception graphique d'une frise géologique et d'une colonne stratigraphique détaillée du Géoparc de Hinboun, à partir des données fournies en annexe 2. Le format sera défini ultérieurement

La prolongation de la durée de la mission et l'intégration de missions complémentaires ont une incidence financière sur la convention engendrant une plus-value de 12 000 € T.T.C.

Mme Carine VIDAL ne prend pas part aux votes, ni au débat.

Mme Isabelle MASSEBEUF ne prend pas part aux votes, ni au débat.

Mr Fabrice Brun (pouvoir donné à Mme Massebeuf, ne prend pas part aux votes, ni au débat.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE DE :

Article 1 : Acter le principe de proroger la durée de la convention initiale et d'intégrer des missions complémentaires

Article 2 : Approuver l'avenant n°1 à la convention dont le projet est ci-annexé ;

Article 3 : Autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'avenant objet de la présente délibération ;

Article 4 : Autoriser la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

N° ordre	N° page
D17 (2026)	4

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

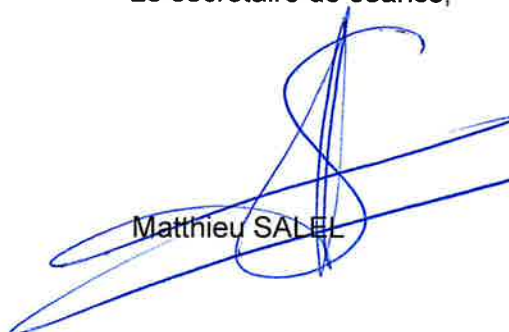
La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF



Le secrétaire de séance,



Matthieu SALEL